

Avis du Conseil de Développement des Crêtes Préardennaises  
Projet de territoire des Crêtes Préardennaises

**DEFI 1**

Le Conseil de Développement confirme la nécessité de la Communauté de Communes de s'occuper du développement économique de son territoire :

- En valorisant l'existant par le soutien des entreprises afin de les rendre plus performantes et attractives et de les pérenniser (emplois durables et non délocalisables,...),
- En favorisant les rencontres et les échanges entre les entrepreneurs du territoire,
- En soutenant le développement des petites entreprises.

Le Conseil de Développement interpelle toutefois la Communauté de Communes sur l'importance :

- D'attirer des entreprises et des aides extérieures afin de dynamiser le territoire (activités générant de l'emploi),
- De développer de nouvelles filières à partir des ressources localement disponibles telles que le bois (saboterie, jouets, objets...) ou textile (laine de mouton,...),
- Accompagner tous les projets économiques sur le territoire de la collectivité.

Le Conseil de Développement affirme la nécessité de la Communauté de Communes de soutenir les acteurs du tourisme afin de :

- Coordonner le développement touristique traduit par un engagement collectif (utilisation produits locaux, accueil, promotion du territoire...) et leur mise en réseau
- Innover afin de rendre le territoire attractif,
- Valoriser l'existant en proposant une offre diversifiée,
- S'appuyer sur les réseaux existants (associations....) pour entretenir l'espace (créer un planning pour nettoyer/réparer les chemins de randonnées auprès des habitants, des utilisateurs, des associations...) dans le but de développer également la citoyenneté.

Enfin, le Conseil de Développement recommande à la Communauté de Communes de :

- Traiter la communication comme un axe primordial au développement du territoire,
- Ajuster et expliquer les soutiens aux différents domaines économiques
- Travailler sur l'aménagement rural raisonnée pour soutenir les exploitations agricoles (amélioration des conditions d'exploitation...),
- Agir sur l'alimentation en développant de nouveaux circuits de commercialisation type AMAP ou encore des actions anti-gaspillage,
- Connaître et s'inspirer de ce qu'il se fait ailleurs en coopérant avec d'autres territoires.

**DEFI 2**

Le Conseil de Développement confirme la nécessité de la Communauté de Communes de faciliter les démarches de rénovation des bâtiments des particuliers afin de faire et de garder des villages accueillants, avec une harmonie architecturale, pour favoriser l'installation de nouveaux habitants (attractivité d'un bâti entretenu). Le Conseil de Développement s'interroge sur la manière de faciliter ces démarches et émet des suggestions : créer un interlocuteur unique pour les démarches administratives, faire connaître les normes (de réduction d'énergies), les aides et les obligations inhérentes aux aides, conseiller sur des produits écologiques (matériaux...), mettre en lien avec les artisans locaux. Pour aller plus loin, le Conseil de Développement suggère de mettre en place le dispositif DOREMI pour regrouper les artisans locaux.

Le Conseil de Développement pense que la collectivité doit soutenir l'économie circulaire sur son territoire et suggère d'inciter la population à trier ses déchets de façon à recycler, de promouvoir la rénovation, notamment dans les cœurs de village, de partager et de mettre en relation les acteurs du territoire et les habitants.

Le Conseil de Développement s'interroge sur l'action de la collectivité en faveur de la biodiversité et sur ce qu'il est possible de faire davantage. A noter que d'autres organismes gèrent la biodiversité. De la collaboration avec ces acteurs sont à créer. Des suggestions sont faites à destination d'une nature qui reprend ses droits (laisser des zones sauvages, régénération spontanée de la forêt...), d'une agriculture plus durable, des particuliers plus responsables pratiquant du jardinage respectueux de l'environnement ou bio et des enfants et des parents sensibilisés à la nature.

Enfin, le Conseil de Développement recommande à la Communauté de Communes de :

- Intervenir sur la protection pour sauvegarde de la biodiversité, afin d'aller plus loin que la mise en valeur dans le but de sensibiliser,
- Généraliser les projets de protection des aires d'alimentation de captage d'eau potable grâce à la relocalisation d'herbages ou de cultures bio ou à bas intrants dans ces périmètres (échanges parcellaires, maîtrise foncière par les collectivités et mise en place de cahiers des charges spécifiques...),
- Mettre en place le plus tôt possible la redevance incitative (sensibilisation et responsabilisation des habitants quant à la production de déchet),

- Etudier la mise en place d'une tarification progressive de l'eau potable pour réduire les quantités consommées, à destination des particuliers,
- Inciter le retour aux emballages et bouteilles consignés,
- Réfléchir à la mise en place d'une ressourcerie (économie circulaire),
- Etudier la filière de valorisation des déchets verts (collecte/apport,...),
- Donner les moyens à la population de créer son propre environnement (plantations, système anti-pollution...),
- Développer la communication sur le SPANC,
- Porter à connaissance aux habitants et aux acteurs du territoire les projets initiés par la collectivité et de trouver des solutions pour susciter l'intérêt de la population pour leur territoire.

### **DEFI 3**

Le Conseil de Développement pense que la Communauté de Communes doit avoir un rôle de coordination de l'action sociale. Il existe différents organismes à toutes les échelles territoriales œuvrant dans le social. La collectivité doit accompagner les structures existantes dans le cadre de leurs missions mais aussi apporter son soutien aux communes ou aux relais dans les villages afin de faire remonter les problèmes rencontrés sur le territoire.

Les membres du Conseil de Développement pensent que la collectivité doit investir dans le déploiement de la politique culturelle (événements et activités). Elle semble être un atout pour notre développement : en plus de dynamiser économiquement le territoire, voire de créer des emplois locaux, et de [re]valoriser l'image de notre territoire auprès des locaux et des personnes extérieures, cet axe permet de développer le sentiment d'appartenance des habitants et de créer du lien entre les bénévoles pour l'aspect social. Il serait intéressant que la CCCPA puisse prendre la compétence pour la gestion d'équipements culturels afin de pouvoir répartir les charges sur l'ensemble des habitants et ainsi offrir une égalité d'accès à ces équipements pour tous.

Plus largement, le Conseil de Développement suggère à la Communauté de Communes de créer un pôle culturel intercommunal coordinateur de la politique culturelle du territoire. En effet, son rôle de coordination de l'action culturelle auprès des acteurs locaux et des communes garantira une vue d'ensemble territoriale.

Enfin, le Conseil de Développement propose à la Communauté de Communes de :

- Réfléchir à des permanences à vocation sociale dans des lieux dédiés à ces rencontres, et non pas dans les locaux des mairies,
- Etudier la création d'une épicerie solidaire.

### **DEFI 4**

Les membres du Conseil de Développement note que la collectivité œuvre dans la préservation du paysage, base de notre identité, par le biais de projets et le souhait d'utiliser les outils de planification. Toutefois, ils interpellent la Communauté de Communes sur la nécessité de rester vigilant et d'évaluer les différents projets d'aménagement avec un angle paysager. Pour préserver nos paysages, les membres du Conseil de Développement proposent d'œuvrer dans l'encouragement (mesures incitatives auprès des agriculteurs et autres acteurs par exemple) et dans la pédagogie (développer la concertation citoyenne auprès des maires par exemple), plutôt que par la contrainte. La Communauté de Communes doit également être le garant des paysages dans les projets d'aménagement structurants portés par d'autres acteurs.

Le Conseil de Développement confirme la nécessité de couvrir l'ensemble du territoire par Internet, un indispensable au quotidien, de plus en plus connecté, des familles et des entreprises. Toutefois, l'urgence dans ce milieu est l'installation d'équipements pour accéder au haut débit dans les zones d'activité en attendant l'arrivée de la fibre. Enfin le Conseil de Développement étend cette urgence à la téléphonie mobile et propose l'ouverture d'un dialogue avec les parties prenantes, dont les pouvoirs publics, pour trouver des solutions.